

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint Laurent Blangy, le 07 décembre 2012

## ASSASSINAT DU TEMPS DE TRAVAIL DES SPP : LA FRANCE MISE EN DEMEURE PAR L'EUROPE

Depuis de nombreuses années, le SNSPP-PATS est un fervent défenseur des gardes de 24 heures basées sur le principe d'équivalence, principe régi par le décret du 31 décembre 2001, au motif essentiel de la spécificité du métier.

Le SNSPP-PATS n'a jamais fermé la porte aux gardes de 12 heures ou autres, décomptées une heure pour heure, puisqu'elles permettent de répondre à des problématiques locales négociées dans le cadre du dialogue social départemental.

Malheureusement, une organisation syndicale a déposé un recours auprès de la Commission Européenne et cette dernière vient de mettre en demeure la France de se mettre en conformité avec la directive européenne n° 2003/88/CE.

Trois dispositions dudit décret ont été déclarées non conformes :

- L'annualisation des heures prévue à l'article 4,
- Le plafond annuel de 2400 heures fixé dans ce même article,
- La dérogation prévue à l'article 5 autorisant les personnels logés à dépasser ce plafond.

La France doit se mettre en conformité sous peine d'astreinte. Un calendrier serait en cours de négociation entre la France et l'Europe pour permettre aux SDIS d'étaler les mesures à prendre (2014-2015).

Ceci ne remettrait pas en cause la garde de 24 h, mais en interdirait les équivalences (2250h au lieu de 2400h).

**Qui peut imaginer un seul instant réaliser 67 gardes de 24 heures par an et rester professionnel ?  
Qui peut croire que les SDIS acceptent cela ? Les contribuables pourront-ils se payer ce luxe ?**

Voilà où nous mène le « jusqu'au-boutisme » de cette organisation irresponsable !

**Comment allons-nous faire valoir le Compte Epargne Temps Retraite pour traiter honorablement la fin de carrière des sapeurs pompiers ? Ce dossier déjà bien engagé par le SNSPP-PATS semble fortement compromis.**

**La fin de la garde de 24 heures s'annonce ! Pour passer à du 3x8 ou du 4x6 ? Condamner ainsi les sapeurs-pompiers professionnels à devenir de véritables fonctionnaires de Sécurité Civile.**

A vrai dire, rien d'étonnant de cette organisation syndicale qui ne défend pas la spécificité du métier mais se réclame uniquement de la Fonction Publique Territoriale !

Cela renforce le SNSPP-PATS dans l'idée de la création d'une Fonction Publique de Sécurité, avec laquelle nous n'en serions pas là !

Ils deviennent les complices de ces SDIS cherchant à faire des économies sur le dos du service public : **Adieu les logements, les salles de repos, les foyers, les chambres de garde, bref, adieu l'esprit de corps et de cohésion qui animait la profession depuis des décennies !**

Ils osent nous accuser de « fossoyeurs de la profession », alors qu'insidieusement, ils assassinent notre métier tant apprécié ... jusqu'à maintenant par la population.

E  
N  
Q  
N  
N  
M  
M  
C  
O  
M  
M  
C